

& les Echevins de la Ville en robes, tous bien montés. La marche étoit fermée par des détachemens. On a fait trois fois le tour de la Place au bruit du canon & des tambours ainsi qu'au son des timbales & des trompettes. Le 21. la publication de la paix s'est faite sur les neuf heures du matin dans quatorze Places de la Ville. L'ordre de la marche & le Cortège ont été les mêmes qu'à la Paix conclue à Aix-la-Chapelle.

Le 22. on chanta le *Te Deum* dans l'Eglise Métropolitaine en action de grâces de cette Paix, où l'Archevêque de Paris officia pontificalement. Mr. le Chancelier de France & le Garde des Sceaux à la tête du Conseil y assisterent, ainsi que le Parlement, la Chambre des Comptes, la Cour des Aides, le Clergé de France & le Corps de Ville. Le soir on tira sur la rivière, en face de la Place de Louis XV, un feu d'artifice, après lequel le Pourtour de la Place fut illuminé, de même que la façade des Grands Bâtimens. L'illumination représentoit le dessein de la Place & l'Architecture des Edifices qu'on y construit. Il y eut en ce jour, comme il y avoit eu les précédens, des fontaines de vin & une distribution de pain & de viande, tant à la nouvelle Place que dans les différens quartiers de la Ville, dont toutes les maisons furent illuminées. Ces fêtes furent précédées de plusieurs salves d'artillerie : elles se sont passées avec beaucoup de dignité. Les tocsins du Palais & de l'Hôtel de Ville ont sonné continuellement.

Le Roi avoit écrit la Lettre suivante à l'Archevêque de Paris au sujet du *Te Deum*.

MON COUSIN, *J'ai enfin la satisfaction d'annoncer à mes Peuples le repos que je travaillois depuis long-tems à leur procurer, & dont je désiro*